



Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Cinquante-sixième session

Bonn, 6-16 juin 2022

Point 10 b) de l'ordre du jour

Questions méthodologiques relevant de la Convention

**Programme de formation à l'intention des experts chargés de l'examen
technique des rapports biennaux et des communications nationales
des Parties visées à l'annexe I de la Convention**

**Programme de formation à l'intention des experts
chargés de l'examen technique des rapports biennaux
et des communications nationales des Parties visées
à l'annexe I de la Convention**

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a fait le point sur l'utilité et le calendrier du programme de formation à l'intention des experts chargés de l'examen technique des rapports biennaux et des communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention¹, en tenant compte des paragraphes 42 et 44 de la décision 1/CP.24, du nombre d'examens pour lesquels il pourrait falloir des examinateurs après 2024, et des résultats des délibérations des Parties relatives au programme de formation à l'intention des experts participant à l'examen technique des rapports biennaux au titre de la transparence dans le cadre de l'Accord de Paris².
2. Le SBSTA a décidé de poursuivre l'examen de la question à sa cinquante-septième session (novembre 2022).

¹ Décisions 15/CP.20 et 23/CP.19.

² [FCCC/SBSTA/2019/2](#), par. 106 et 107.

